



Assurance R.C.P.
 WTW France - Département Sport et Evénement
 DGPL Fédérations – 2, rue de Gourville
 45911 ORLEANS CEDEX 9
 Tél. : 09 72 72 01 19
fr.ffrandonnee@wtwco.com
 Contrat n° : 41789295M /0002



Les Randonneurs de Muncq-Nieurlet
 17 Rue de la mairie 62890 Muncq-Nieurlet
 Tel : 06 71 16 03 86.
 Mail :
michel.randonneursmuncqnieurlet@gmail.com

Garantie financière :
 GROUPAMA Assurance-crédit & Caution
 3, place Marcel Paul - 92000 Nanterre
 Tel 33(0)1 70 96 63 40
 Contrat n° 4000716162 /1

NOTICE D'INFORMATION

Muncq-Nieurlet, le 28 février 2026

Séjour de 8 jours de randonnées (du 19 au 26 juin 2027- 7 nuitées) Au Village de vacances VTF * “Le Domaine de Françon” 81 rue de Salon 64200 BIARRITZ Pays Basque**

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence en cours de validité avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 35 au minimum 53 au maximum.
 Dates : du samedi 19 juin au samedi 26 juin 2027.
 Déplacements : Autocar Grand Tourisme

PROGRAMME :

Jour 1 : Votre région – Biarritz

- Le départ s'effectuera sur un parking qui sera défini ultérieurement à Calais et Audruicq.
- Le petit déjeuner (Une boisson et un croissant sont offerts par RMN) et le pique-nique du midi tiré du sac (à la charge de l'adhérent) seront pris sur une aire de repos d'autoroute.
- Arrivée à Biarritz en fin d'après-midi.
- Accueil par l'équipe du village de vacances.
- Apéritif de bienvenue puis dîner et nuitée.

Jour 2 : Ainhoa – Espelette 70km (Départ en autocar)

- **Randonnée Autour d'Ainhoa et Urdax**
Durée : ± 2h | Dénivelé : 200m ou 400m (selon le niveau des participants)
 Très jolie balade qui vous permettra d'avoir un point de vue exceptionnel au Col d'Otxondo. Randonnée autour d'Ainhoa, découverte du village bastide-rue sur la route de Compostelle de Ainhoa et du village de Urdax et ses maisons à l'architecture typique de la vallée du Baztan. *(sous réserve : à définir et à affiner avec votre guide accompagnateur de randonnée)*
- Déjeuner au **restaurant**.
- Visite guidée du célèbre **village d'Espelette**, au charme étonnant avec ses façades parées de guirlandes de piments suspendues ; pause gourmande avec la visite de la chocolaterie.
- Dîner et nuitée.

Jour 3 : Saint Jean Pied de Port 110km (Départ en autocar)

- **Randonnée à Saint Jean Pied de Port**

Durée : ± 4h | Dénivelé : de 200 à 600 m

Départ matinal pour la journée sur les hauteurs d'Anaux et de Lasse. Site exceptionnel permettant d'aborder l'histoire des vallées de Baïgorry et de St Jean Pied de port. *(sous réserve : à définir et à affiner avec votre guide accompagnateur de randonnée)*

- Déjeuner sous forme de panier repas
- **St Jean Pied de Port**, ville étape des pèlerins de Saint Jacques de Compostelle, belle cité médiévale fortifiée au milieu des vignobles d'Irouléguy. **Dégustation** du célèbre fromage de brebis, **Ossau Iraty**.
- Dîner et nuitée.

Jour 4 : Lac Marion & Lac Mouriscot – Biarritz (journée repos chauffeur)

- La balade du **lac Marion au lac Mouriscot** puis jusqu'aux plages d'Ibarritz et de la Milady.
- Déjeuner au village de vacances
- Visite pédestre de **Biarritz** : Elégante ville balnéaire très prisées des têtes couronnées de toute l'Europe depuis les années 1800 mais aussi le paradis des surfeurs. Découverte des lieux emblématiques comme le phare, la Grande plage, le rocher de la vierge puis temps libre dans le centre-ville.
- Dîner et nuitée.

Jour 5 : Bayonne – Ascain(Départ en autocar)

- **Bayonne**, labélisée Ville d'Art et d'Histoire, elle charme chaque visiteur par son riche patrimoine historique, culturel et gastronomique : les remparts Lachepaillet, la vieille ville, les quais de la Nive, son célèbre jambon, ses tapas et son chocolat !
- Visite de la **Conserverie artisanale Ibaialde** qui vous apprendra tous les secrets de la fabrication de la star de la région : le jambon mais aussi les techniques de préparation et des recettes. Le tout suivi d'une dégustation des produits faits maison. *30km*
- Déjeuner au village de vacances
- **Randonnée autour d'Ascain, au Suhalmendi 45km**
Durée : ±2h | Dénivelé : 200 m
Découverte de plusieurs massifs intermédiaires au pied de la Rhune. *(sous réserve : à définir et à affiner avec votre guide accompagnateur de randonnée)*
- Dîner et nuitée..

Jour 6 : Bidart – Saint Jean de Luz 25km (Départ en autocar)

- **Randonnée : Le sentier du littoral de Bidart à St Jean de Luz**
Durée : ±4h | Boucle : 13,5 km (selon le niveau des participants)
Cette randonnée, au parcours varié entre le sentier en bord de côte, très agréable, et les détours derrière de nombreuses propriétés vous fera découvrir cette partie du sentier du littoral. *(sous réserve : à définir et à affiner avec votre guide accompagnateur de randonnée)*
- Déjeuner au **restaurant**
- **Saint Jean de Luz** : Blottie au cœur d'une vaste baie entre océan et montagne, ses rues piétonnes relient l'océan au centre historique et ses anciennes demeures témoignent de la fortune des armateurs du XVIIème siècle et conservent le souvenir du Roi soleil qui s'y maria en 1660. Découverte du port, du pavillon de l'Infante, de la maison de Louis XIV et visite de l'église Saint Jean Baptiste.
- Dîner et nuitée.

Jour 7 : Sare 80km Départ en autocar

- **Randonnée Autour de La Sare**
Dénivelé : 760m | Parking Grottes de la Sare
Histoire des frontières, des passeurs et contrebandiers. Belvédère de l'Atxuria au-dessus des grottes de Sare. Découverte des panthières et postes de chasse en forêt, découverte d'une forêt patrimoniale remarquable, avec des arbres séculaires, une gestion des espaces appropriée et une grande diversité de milieux naturels. *(sous réserve : à définir et à affiner avec votre guide accompagnateur de randonnée)*
- Déjeuner **méchoui au restaurant**
- **Arrêt au col de Ibardin**, pour les achats détaxés en territoire espagnol
- Dîner et nuitée.

Jour 8 : Biarritz – Votre région

- Départ après le petit-déjeuner avec un panier repas à emporter.
- Retour vers votre région.

L'ordre des excursions est donné à titre indicatif et pourrait être modifié selon organisation et conditions météo. Le programme pourra être modifié ou annulé en cas de force majeure liée aux conditions météo.

HEBERGEMENT :

L'hébergement sera assuré dans le village vacances VTF*** Le domaine de Françon 81 Rue de Fraçon 64200 Biarritz Tel 05 59 41 70 50 mail : domainedefrancon@vtf-vacances.com

COÛT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à **1200 €** par personne prix ferme et définitif non révisable, en pension complète, en chambre double. Supplément pour chambre individuelle : **210,00 € pour le séjour.**

Ce prix comprend :

- Le transport en car grand confort pendant tout le séjour, du point de départ et jusqu'au retour le dernier jour
- Votre apéritif de bienvenue
- La réunion d'information
- L'hébergement en chambre double avec sanitaire complet (lits faits et linge de toilette fourni)
- La pension complète (boisson à table – vin & eau – et café au déjeuner inclus), du dîner du 1^{er} jour au petit-déjeuner du jour de votre départ, incluant un panier repas à emporter au 8^{ème} jour
- Les visites guidées prévues au programme
- Les randonnées encadrées par un guide de randonnée (1 guide pour un groupe entre 15 à 20 personnes)
- Les déjeuners à l'extérieur prévus au programme
- Les animations de soirées (sauf le samedi)
- L'accès à toutes les infrastructures
- L'immatriculation tourisme et l'extension immatriculation tourisme
- Les taxes de séjour

Ne sont pas compris :

- La fourniture du pique-nique du premier jour.
- Les dépenses personnelles.
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement).
- Les frais de 100€ répartis entre les participants du nettoyage si le car est rendu sale.
- Refacturation correspondant à la réparation des dommages en cas de détérioration constatée sur le car.
- **D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».**

INSCRIPTIONS :

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur inscription

ATTENTION : le nombre de chambres individuelles est limité.

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 17 avril 2026 chez un membre de l'Association. **Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 120 € (chèque à l'ordre de l'Association, plateforme de paiement virement)**

Suivant le nombre de préinscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise au 08 juin 2026. En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un Bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 8 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS :

Acompte de 120€ à la préinscription. Date limite 08/06/2026

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription.

Solde du séjour avant le 08 mai 2027

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions IT et UEIT seront systématiquement dues.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association Les Randonneurs de Muncq-Nieurlet (RMN).

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

BAGAGES : Les soutes ne sont pas extensibles, le poids des sacs et valises est limité à 1 bagage par personne, n'excédant pas 15 kg et de dimensions L 51 X H 75 X E 32cm. Par ailleurs, ces derniers devront être étiquetés par vos soins. Le transporteur est responsable des bagages placés en soute et nous vous rappelons que les bagages à main restent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire même lors des arrêts, en aucun cas la responsabilité du transporteur ne pourra être engagée pour la perte, le vol ou la détérioration du bagage à main. En cas de perte ou d'avarie de bagages placés en soute l'indemnité que devra verser le transporteur pour tout dommage justifié dont il sera tenu pour responsable est limitée à 800€/bagage. Le transporteur ou son préposé-conducteur, se réserve le droit de refuser les bagages dont le poids, les dimensions ou la nature ne correspondent pas à ce qui avait été convenu avec le donneur d'ordre, ainsi que ceux qu'il estime préjudiciable à la sécurité du transport.

DETERIORATION ET IMPONDERABLE : Le car est à rendre dans un bon état de propreté (détritus collectés et mis dans un sac poubelle, aucun chewing-gum collé, toilettes propres ...). Dans le cas contraire, un forfait nettoyage de 100€ pour un car de grand tourisme vous sera facturé. Toute détérioration constatée sur le véhicule et occasionnée par les passagers fera l'objet d'une refacturation correspondant à la réparation des dommages. Nous nous dégageons de toute responsabilité en cas d'impondérables tels que : problèmes mécaniques, crevaison, panne sur les équipements, mauvais temps, etc.

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

-Annulation faite avant le 08 février 2027 : restitution des sommes versées avec retenue de 250€ plus le montant des contributions IT et UEIT et des primes d'assurance éventuellement souscrites.

-Annulation faite entre le 09/02/2027 et le 08/04/2027 : restitution des sommes versées avec une retenue de 480 € pour frais de dossier et du montant des contributions IT et UEIT et des primes d'assurance éventuellement souscrites.

-Annulation faite entre le 09/04/2027 et le 08/05/2027 : restitution des sommes versées avec une retenue de 840 € pour frais de dossier et du montant des contributions IT et UEIT et des primes d'assurance éventuellement souscrites.

-Annulation postérieure au 09/05/2027 : retenue de 100% du montant total du séjour.

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.

Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions IT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions IT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances communiquées sur demande à l'association ou consultables sur le site de l'association <https://lesrandonneursdemuncqnieurlet.fr> onglet nos activités>les voyages et les sorties